

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	34
Représentés	8
Absent	1

Conseil Municipal

Séance du 24 septembre 2025

Votes	
Pour	42
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Le mercredi 24 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 17 septembre 2025, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Décide à l'unanimité de :

Étaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Hassan AOUMMIS, Thierry BALIAS, Stéphane BANCE, Malika BENKAHLA, Kristian BOLLE-DALLIAH, Hamida BOUGUEROUA, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Sébastien HUTIN, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Alain OMRANE, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Hacès SASU, Walid SAYADI, Billy SOMSOUK,

Étaient représenté-e-s :

MME Mathilde BEZACE pouvoir à Hamida BOUGUEROUA
M. El Arbi CHIRrane pouvoir à Kristian BOLLE-DALLIAH
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
M. Ali ID ELOUALI pouvoir à Bénédicte HACHE
M. Franklin Lambert POUDY pouvoir à Tonino PANETTA
M. Moustapha THIAM pouvoir à Walid SAYADI

Étaient absent.e.s :

Sabrina DOS REIS

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

O B J E T

Lettre d'intention pour la labélisation écoquartier relative au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Choisy-le-Roi

Lettre d'intention pour la labélisation écoquartier relative au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Choisy-le-Roi

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Tonino PANETTA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 et L. 5219-5 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du Quartier Sud signée en juin 2020 ;

Vu la convention PIA ANRU+ du projet de renouvellement urbain du Quartier Sud signée en juillet 2021 ;

Vu la convention partenariale tripartite pour la réalisation de la ZAC Navigateurs-Cosmonautes signée en juin 2020, puis modifiée par avenant n°1 approuvé en juin 2023 par délibération du conseil municipal puis par délibération du conseil territorial ;

Vu le dossier de réalisation de la ZAC Navigateurs-Cosmonautes approuvé par délibération du conseil municipal du 20 juin 2023 puis par délibération du conseil territorial du 27 juin 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant approbation du programme des équipements publics de la ZAC Navigateurs-Cosmonautes ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la charte Ecoquartier réalisée par le Ministère de la transition écologique et solidaire et le Ministère de la **Cohésion des territoires et des relations avec la collectivité territoriale** ;

Vu la Travaux / Voiries Déplacements / Stationnement Urbanisme / Logement / Développement Durable / Nature en Ville / Propreté du 12 septembre 2025

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la lettre d'intention du NPRU de Choisy-le-Roi et ses annexes.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite lettre d'intention du NPRU de Choisy Le Roi et tout document afférent.

ARTICLE 3 : Invite Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 24 septembre 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire

Accusé de réception en préfecture 094-219400223-20251001-DEL-25-083-DE Date de télétransmission : 01/10/2025 Date de réception préfecture : 01/10/2025
